

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240624-016

du 24 juin 2024

n°016

page 1/4

EXTRAIT :**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRÉSENTS (49) : JM. AURIAULT, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGÛL, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, M. DROIN, AF. BOURAT, P. CANTINOLLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, P. AZILE, L. BARBOTTIN, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant P. BARBOT), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD.

POUVOIRS (15) : J. BOISSON donne pouvoir à JP. ABELIN
D. CATHELIN donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
F. SOURIAU donne pouvoir à P. ROCHER
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
E. AZIHARI donne pouvoir à Y. ERGÛL
H. PREHER donne pouvoir à T. BAUDIN
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
S. RAYNAUD donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à JM. MEUNIER
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à F. BRAUD
J. MARECOT donne pouvoir à M. FRESNEAU
A. PICHON donne pouvoir à H. COLIN
F. MERY donne pouvoir à D. CHAINE
C. CIBERT donne pouvoir à M. DROIN
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSÉS (17) : C. FARINEAU, S. GUEGUEN, I. MIGUET, A. NOËL, P. BIGOT, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, T. PRIEUR, P. LECLERC, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, T. DAULARD, Y. TROUSSELLE

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**OBJET : Réactualisation des tarifs du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne**

Le Mini-Port de Cenon-sur-Vienne est un site familial très attractif, particulièrement en période de forte chaleur. Malgré une légère baisse en 2023, pour cause d'une météo défavorable sur le mois de juin, sa fréquentation reste dans la moyenne, en développement.

Les chiffres de la fréquentation du site sur les dernières années sont :

- 2020 : 2909 visiteurs
- 2021 : 3075 visiteurs
- 2022 : 3183 visiteurs
- 2023 : 2709 visiteurs

Ce site accueille chaque année des visiteurs de Juin à fin septembre et les horaires et les tarifs actuels de location des bateaux ont été délibérés en 2023.

L'évolution du marché du coût de l'énergie, les coûts indirects à prendre en compte (temps de manutention etc.) et l'élargissement des offres de services, nécessitent une révision des tarifs applicables.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240624-016

du 24 juin 2024

n°016

page 2/4

Aussi il est proposé les nouveaux tarifs suivants :

LOCATION DE BATEAUX ÉLECTRIQUES				
MINI-PORT DE CENON SUR VIENNE		2024		
		Propositions		
PRESTATIONS ACTUELLES	Unité	Tarif Référence 2023	Augmentation	Nouveaux tarifs 2024
BATEAU 4/5 PLACES	1/2H	13 €	2 €	15 €
BATEAU 4/5 PLACES	1 H	19 €	1 €	20 €
BATEAU 4/5 PLACES	1H30	25 €	1 €	26 €
BATEAU 7 PLACES	1/2H	18 €	2 €	20 €
BATEAU 7 PLACES	1 H	27 €	1 €	28 €
BATEAU 7 PLACES	1H30	34 €	1 €	35 €
GROUPES – 10 PERSONNES – BATEAUX 5 PLACES	1 H	16 €	1 €	17 €
GROUPES – 10 PERSONNES - BATEAUX 7 PLACES	1 H	22 €	2 €	24 €
OFFRE COMPLÉMENTAIRE A COMPTER DU 01/07/2024	Unité			Proposition de tarifs
PEDALOS 2 PLACES	1/2 H			10 €
PEDALOS 2 PLACES	1 H			15 €
BOISSONS CANETTE 33 cl	Unité			2 €
BOISSONS BOUTEILLE 50 cl	1 H			3 €
EAU BOUTEILLE 50 cl	1 H			1 €
REMARQUES				
LES MATINÉES SERONT CONSACRÉES À LA RÉSERVATION DES GROUPES INSTITUTIONNELS (a.i.s.h., e.p.h.a.d, c.e., i.m.e, SCOLAIRES) AVEC LA POSSIBILITÉ DE NAVIGUER 2 HEURES CONSÉCUTIVES.				
UN AVANTAGE SERA CONSENTI AUX TITULAIRES DE LA CARTE « GRAND CHÂTELLERAULT TOURISME » (AMBASSADEUR, PARTENAIRES PROFESSIONNELS...) : 1/2 HEURE GRATUITE POUR TOUTE LOCATION.				
TARIF CADEAU (DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS OU D' ACTIONS PARTICIPANT À LA PROMOTION ET À LA COMMERCIALISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE GRAND CHÂTELLERAULT) : 1 HEURE GRATUITE .				

* * * * *

VU l'article 3.II-2.9, des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des équipements touristiques, dont le mini-port de Cenon-sur-Vienne,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 27 février 2023 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et en particulier la gestion du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne,

CONSIDÉRANT les enjeux suivants :

- nécessité d'adapter les tarifs à l'évolution des coûts de l'énergie,
- nécessité d'adapter l'offre aux pratiques réelles, induites,
- nécessité de diversifier l'offre proposée pour développer le site et maintenir son attractivité :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20240624-016****du 24 juin 2024****n°016****page 3/4**

- mise en location de pédalos (ne nécessitant pas d'acquisition puisque 4 sont déjà propriété de la collectivité de Grand Châtellerault)
- vente de boissons non alcoolisées
- valoriser économiquement le site et son activité,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération du conseil communautaire n°CC-20230403-012 du 3 avril 2023, portant sur les horaires et tarifs 2023 du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne,
- de valider les nouveaux tarifs, comme suit :

LOCATION DE BATEAUX ÉLECTRIQUES				
MINI-PORT DE CENON SUR VIENNE		2024		
		Propositions		
PRESTATIONS ACTUELLES	Unité	Tarif Référence 2023	Augmentation	Nouveaux tarifs 2024
BATEAU 4/5 PLACES	1/2H	13 €	2 €	15 €
BATEAU 4/5 PLACES	1 H	19 €	1 €	20 €
BATEAU 4/5 PLACES	1H30	25 €	1 €	26 €
BATEAU 7 PLACES	1/2H	18 €	2 €	20 €
BATEAU 7 PLACES	1 H	27 €	1 €	28 €
BATEAU 7 PLACES	1H30	34 €	1 €	35 €
GROUPES – 10 PERSONNES – BATEAUX 5 PLACES	1 H	16 €	1 €	17 €
GROUPES – 10 PERSONNES - BATEAUX 7 PLACES	1 H	22 €	2 €	24 €
OFFRE COMPLÉMENTAIRE A COMPTER DU 01/07/2024	Unité			Proposition de tarifs
PEDALOS 2 PLACES	1/2 H			10 €
PEDALOS 2 PLACES	1 H			15 €
BOISSONS CANETTE 33 cl	Unité			2 €
BOISSONS BOUTEILLE 50 cl	1 H			3 €
EAU BOUTEILLE 50 cl	1 H			1 €
REMARQUES				
LES MATINÉES SERONT CONSACRÉES À LA RÉSERVATION DES GROUPES INSTITUTIONNELS (a.i.s.h., e.p.h.a.d, c.e., i.m.e, SCOLAIRES) AVEC LA POSSIBILITÉ DE NAVIGUER 2 HEURES CONSÉCUTIVES.				
UN AVANTAGE SERA CONSENTI AUX TITULAIRES DE LA CARTE « GRAND CHÂTELLERAULT TOURISME » (AMBASSADEUR, PARTENAIRES PROFESSIONNELS...) : 1/2 HEURE GRATUITE POUR TOUTE LOCATION.				
TARIF CADEAU (DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS OU D' ACTIONS PARTICIPANT À LA PROMOTION ET À LA COMMERCIALISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE GRAND CHÂTELLERAULT) : 1 HEURE GRATUITE .				

Les taux d'évolution tarifaire tiennent compte de l'évolution du coût de l'énergie, des temps de manutention par typologie d'embarcation (plus fréquents sur les petites rotations).

- de prendre acte des nouveaux horaires d'ouverture au public,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240624-016

du 24 juin 2024

n°016

page 4/4

En juin et septembre :
Samedi, dimanche et jours fériés

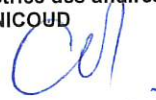
En juillet et août :
Du lundi au dimanche

De 14h00 à 19h00

- d'appliquer l'ensemble de ces mesures à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr